



Association Loi 1901

31 boulevard du Portugal 35700 RENNES

Tél. 09 75 41 68 07 - collectif.handicap35@wanadoo.fr

www.collectif-handicap35.org

Présentation du Collectif Handicap 35 par Bernard Merlet, son vice-président.

Le Collectif Handicap 35 est une association Loi 1901. Il est la suite naturelle du « Collectif Handicapés de la Ville de Rennes » né en 1979 de la volonté de responsables associatifs de mener des actions en commun pour rendre la ville plus accessible.

Actuellement, le Collectif Handicap 35 compte 42 associations adhérentes, représentant l'ensemble des familles de handicap : sensoriel, moteur, mental, psychique et troubles du langage. Nous recensons environ 110 personnes bénévoles et 3 personnes salariées à temps partiels nous accompagnent dans nos démarches.

Les objectifs du Collectif Handicap 35 :

- recenser les besoins inhérents à toutes les déficiences, dans tous les domaines.
- Définir une politique associative départementale et commune à destination des partenaires publics et privés.
- Représenter les associations et les personnes handicapées dans de nombreuses instances et commissions.
- Etre force propositions dans tous les domaines touchant le handicap.
- Favoriser le mieux vivre ensemble.

Pour atteindre ces objectifs, le Collectif Handicap 35 s'est doté d'une organisation en groupe de travail au nombre de 7 :

- GT Communication
- GT Suivi de l'Application des lois
- GT CDAPH - Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- GT Service à la personne
- GT Petite Enfance et Scolarité
- GT Emploi, Accompagnement et Insertion socio-professionnelle
- GT Accessibilité : Il couvre un large domaine allant du bâti en passant par le déplacement, l'espace public, l'accès aux loisirs, aux sports, à la culture et aux œuvres. Nous travaillons donc en 3 sous-groupes, Cadre Bâti, NTIC (Nouvelles technologies information et communication) et Mobilités.

C'est ce dernier qui nous occupe aujourd'hui. En effet, il comprend les transports, la voirie et l'espace public.

Citons entre autres, 2 exemples de travail en commun avec la Ville : Plan d'aménagement de Rennes et la démarche « code de la rue ». C'est à ce titre que nous sommes devenus interlocuteur incontournable dans l'aménagement de la zone de rencontre, quai Lamartine, Mme Logeais s'en souvient sûrement. Nous avons participé à la sortie piétonne d'hier et Patricia Le Pilouer que certains connaissent par son travail à la mairie de Chantepie, va vous commenter quelques photos que nous avons sélectionnées voulant ainsi marquer notre envie d'une accessibilité à tout, pour tous.

COMMENTAIRES DES PHOTOS PAR PATRICIA LE PILOUER, MEMBRE DU COLLECTIF EN CHARGE DU DOSSIER « CODE DE LA RUE ».

PREAMBULE : Compte-tenu de notre situation de personnes handicapées, nous avons fait ce parcours en nous intéressant particulièrement à son accessibilité.



PHOTO NUMERO 1 : LA PHOTO REPRESENTE L'AMENAGEMENT D'UNE PARTIE DU QUAI LAMARTINE

Le trottoir est large et facilite le déplacement des personnes en fauteuil roulant et des personnes malvoyantes, notamment celles qui n'utilisent pas de canne. Cela rend aussi service aux personnes mal marchantes et aux familles avec poussettes et jeunes enfants (car les déplacements peuvent se faire en sécurité loin de la chaussée). De plus, cet espace est séparé de la voie de circulation des voitures par un ressaut permettant le guidage des personnes déficientes visuelles utilisant une canne, guidage rendu d'autant plus confortable qu'aucun mobilier urbain (potelets, etc..) n'est placé dans le cheminement.

Le mobilier urbain (jardinières et lampadaires) est aligné et la largeur entre ce mobilier et le bord du trottoir avec le ressaut est assez large pour permettre à une personne déficiente visuelle utilisant une canne d'effectuer un balayage sécurisant.

Aucun obstacle n'est visible sur la photo, sur le trottoir côté des immeubles : on distingue seulement une enseigne commerciale et un auvent, mais ils sont situés en hauteur et ne créent aucune gêne pour la circulation des personnes.

Il s'agit d'une Zone de Rencontre intermodale, associant métro, bus urbains, interurbains, automobiles, cyclistes et piétons.

Cette photo montre la réalisation d'un aménagement qui prend en compte les contraintes des personnes les plus vulnérables dans leurs déplacements et facilite également les déplacements pour tous répondant ainsi au « Mieux vivre ensemble ».



Photo numéro 2 : la photo représente un passage piétonnier.

La traversée est large sur une rue à grande circulation (4 voies), elle est protégée par un espace de sécurité constitué par un îlot central-refuge où des séparations créent une chicane entre les deux passages protégés signalés par les bandes blanches.

On ne voit distinctement que la partie qui se trouve du côté du spectateur.

Il semble que, venant d'en face, l'accès au trottoir est matérialisé par un ressaut destiné aux personnes déficientes visuelles tout en permettant aux personnes en fauteuil d'accéder au trottoir.

L'accès est limité par deux potelets de hauteur réglementaire

Mais, sur le trottoir, dans l'axe d'arrivée, il y a un arbre entouré d'une petite surface herbeuse.

L'existence de cet obstacle est gênante pour les personnes aveugles et surtout pour les utilisateurs de fauteuil roulant.

Cet aménagement, alors qu'il répond bien à notre demande (et pas seulement la nôtre) en matière de sécurité pour la traversées des grands axes, est « gâché » du fait de la présence de cet arbre.

Aurait-il été possible d'inverser le décalage des passages protégés ?



PHOTO NUMERO 3 : LA PHOTO REPRESENTE UN TROTTOIR PARTIELLEMENT OCCUPE PAR UNE HAIE MAL TAILLEE

Le trottoir a été photographié un peu avant un virage.

Il n'est pas très large, mais il semble répondre aux normes et une personne handicapée en fauteuil roulant pourrait normalement y passer.

Mais son accessibilité est limitée par le débord d'une haie dont l'origine se situe hors du trottoir, sur la gauche et dont la croissance n'a pas été correctement maîtrisée.

De ce fait, les branches supérieures des arbustes feuillus qui constituent cette haie se projettent au-dessus de la barrière de limite et leur végétation vient rétrécir la largeur utilisable du trottoir représentant un danger pour les personnes déficientes visuelles.

Vraisemblablement, l'entretien de cette haie n'a pas été fait depuis plusieurs années et l'accessibilité de ce passage va continuer à se réduire.

C'est une gêne au « mieux vivre ensemble ».

Une meilleure vigilance au niveau de l'entretien de la végétation et un rappel à la loi pour les particuliers faciliteraient les déplacements de tous.

La mise en accessibilité de l'espace public n'est donc pas obligatoirement synonyme d'aménagements coûteux et profite à tous.

EN CONCLUSION :

Nous avons effectué ce parcours en compagnie d'élus, de techniciens, de membres de l'association « espace piéton », ce qui nous a permis en plus d'un moment de convivialité de sensibiliser sur la réalité de nos déplacements. Merci à vous.